



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/58
21 septembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXECUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE
TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE

Seizième session, Genève
(8-11 décembre 1998)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SEIZIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 8 décembre 1998, à 15 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant de la cinquante-troisième session de la Commission économique pour l'Europe ainsi que de la session extraordinaire et de la cinquième session ordinaire du Comité des politiques de l'environnement qui présentent de l'intérêt pour l'Organe exécutif.
3. Stratégies et politiques des Parties à la Convention et des Signataires concernant la réduction de la pollution atmosphérique (EB.AIR/1998/3).
4. Activités du Groupe de travail des stratégies (EB.AIR/WG.5/50, 52, 54 et 56).
5. Comité d'application (EB.AIR/1998/4).
6. Restructuration de l'Organe exécutif (EB.AIR/1998/5).
7. Progrès accomplis dans divers domaines de coopération (EB.AIR/1998/6) :
 - a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP);

- b) Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement;
 - c) Techniques de lutte contre les émissions.
8. Plan de travail (EB.AIR/1998/7 et 8).
 9. Activités des organes de la CEE et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention.
 10. Questions financières (EB.AIR/1998/9).
 11. Questions diverses.
 12. Election du bureau.
 13. Adoption du rapport de la seizième session.

NOTES EXPLICATIVES

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

L'Organe exécutif devrait adopter son ordre du jour.

Point 2 : Questions découlant de la cinquante-troisième session de la Commission économique pour l'Europe ainsi que de la session extraordinaire et de la cinquième session ordinaire du Comité des politiques de l'environnement qui présentent de l'intérêt pour l'Organe exécutif

Le secrétariat appellera l'attention de l'Organe exécutif sur les débats qui ont eu lieu à la cinquante-troisième session de la Commission (E/ECE/1365) ainsi qu'à la session extraordinaire et à la cinquième session ordinaire du Comité des politiques de l'environnement (ECE/CEP/38 et 63) au sujet de questions qui intéressent l'Organe exécutif.

Point 3 : Stratégies et politiques des Parties à la Convention et des Signataires concernant la réduction de la pollution atmosphérique

Le secrétariat distribuera le projet d'examen approfondi (1998) des stratégies et politiques, y compris des tableaux des niveaux d'émission, sur la base des renseignements communiqués par les Parties (EB.AIR/1998/3 et EB.AIR/GE.1/1998/4) mettant à jour l'examen annuel de 1997. Les Parties sont invitées à présenter des observations sur le rapport et à fournir, le cas échéant, des renseignements complémentaires.

Point 4 : Activités du Groupe de travail des stratégies

Le Président du Groupe de travail présentera ce point de l'ordre du jour. L'Organe exécutif sera saisi des rapports des vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions du Groupe de travail des stratégies (EB.AIR/WG.5/50, 52, 54 et 56). Le Président fera le point des progrès accomplis dans l'élaboration d'un projet de protocole sur les oxydes d'azote et les substances connexes (EB.AIR/WG.5/R.80). A sa quinzième session, l'Organe exécutif a prié le Groupe de travail des stratégies de s'efforcer d'arrêter le texte définitif du protocole au début de 1999.

Point 5 : Comité d'application

À sa quinzième session, l'Organe exécutif a créé le Comité d'application (ECE/EB.AIR/53, par. 50). Cet organe présentera son premier rapport (EB.AIR/1998/4), dans lequel il fera notamment état des résultats de ses deux premières réunions, qui étaient centrées sur l'examen du respect des dispositions des protocoles relatives à la présentation des rapports. Comme l'a demandé l'Organe exécutif, le Comité proposera un programme de travail à long terme le concernant (EB.AIR/1998/4, annexe). A sa quinzième session, l'Organe exécutif a élu neuf membres au Comité d'application (ECE/EB.AIR/53, par. 50 f)), dont quatre, parmi lesquels le président, pour un mandat d'un an. En conséquence, l'Organe exécutif élira quatre membres au Comité. Les membres sortants sont rééligibles.

Point 6 : Restructuration de l'Organe exécutif

À sa quinzième session, l'Organe exécutif a approuvé une note du bureau sur les priorités futures (EB.AIR/1997/3) et a prié le bureau d'élaborer une proposition concernant l'organisation des travaux après l'achèvement des négociations en cours (ECE/EB.AIR/53, par. 46). Le bureau a ainsi rédigé une proposition prévoyant un cadre organisationnel pour les futurs travaux (EB.AIR/1998/5). L'Organe exécutif devrait examiner cette proposition et se prononcer sur l'organisation des travaux.

Point 7 : Progrès accomplis dans divers domaines de coopération

Afin de faciliter l'examen de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat distribuera le document EB.AIR/1998/6 contenant un résumé des problèmes saillants et des principaux résultats obtenus dans le cadre de la Convention. La note repose sur les renseignements ci-après :

a) Les résultats de la vingt-deuxième session de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) (EB.AIR/GE.1/1998/2);

b) Les résultats de la dix-septième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/1998/2);

c) Les résultats de la sixième session du Groupe de travail des techniques de réduction (EB.AIR/WG.6/1998/2).

L'Organe exécutif voudra peut-être prendre note des rapports soumis, ainsi que des conclusions et recommandations pertinentes.

Point 8 : Plan de travail

L'Organe exécutif sera appelé à approuver un plan de travail pour la mise en oeuvre de la Convention. Pour l'aider dans cette tâche, le secrétariat distribuera un projet de plan de travail (EB.AIR/1998/7) tenant compte des recommandations des organes subsidiaires ainsi que des résultats des activités en cours. Les délégations voudront peut-être fournir des renseignements complémentaires concernant le plan de travail pour 1999. L'Organe exécutif sera saisi également d'une note sur la pollution atmosphérique et les transports (EB.AIR/1998/8) établie par le secrétariat sur la base du Programme d'action conjointe (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL) qui avait été adopté par la Conférence régionale CEE-ONU sur les transports et l'environnement (Vienne, 12-14 novembre 1997). Cette note décrit les activités internationales prévues dans le Programme d'action conjointe auxquelles l'Organe exécutif pourrait être en mesure de contribuer. L'Organe exécutif voudra sans doute examiner cette note et voir s'il conviendrait d'inscrire certaines de ces activités dans son plan de travail.

Point 9 : Activités des organes de la CEE et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention

Le secrétariat rendra compte des activités pertinentes des organes de la CEE. Les représentants d'organisations internationales seront invités à donner des renseignements sur les activités de leur organisation ayant un rapport avec la Convention. L'Organe exécutif souhaitera peut-être tenir compte de ces renseignements lorsqu'il examinera le plan de travail pour 1999.

Point 10 : Questions financières

L'Organe exécutif devrait étudier la situation financière de la Convention et prendre les mesures nécessaires pour assurer le financement de la mise en oeuvre du plan de travail (EB.AIR/1998/9). Le budget détaillé de l'EMEP pour 1999 et son budget provisoire pour 2000 seront notamment arrêtés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 11 : Questions diverses

A ce jour, le secrétariat n'avait aucun élément à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 12 : Élection du bureau

L'Organe exécutif a décidé, à sa treizième session, d'élargir la composition du bureau qui comprendra un président et sept vice-présidents, dont les présidents des quatre organes subsidiaires principaux. Le président du Groupe de travail des stratégies et celui du Groupe de travail des techniques de réduction seraient élus par l'Organe exécutif. Celui-ci devrait donc élire ces membres, qui constituent le bureau et resteront en fonctions au cours de la prochaine session. L'Organe exécutif pourrait peut-être décider d'inclure le président du Comité d'application dans le bureau.

Point 13 : Adoption du rapport de la seizième session

L'Organe exécutif devrait achever ses travaux en adoptant son rapport sur sa seizième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

* * *

CALENDRIER PROVISOIRE

Mardi 8 décembre

Après-midi - Points 1, 2 3 et 4

Mercredi 9 décembre

Matin - Point 4 (suite)
Après-midi - Points 5, 6 et 7

Jeudi 10 décembre

Matin - Points 7 (suite) et 8
Après-midi - Points 9, 10, 11 et 12

Vendredi 11 décembre

Matin - Libre
Après-midi - Point 13
